

Projet de décret N° 71
relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour
des travaux de rénovation d'ouvrages d'art du ré-
seau routier cantonal

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article 1 dénote qu'un crédit d'engagement de 7 567 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue d'assurer le financement des projets de travaux de rénovation des ouvrages d'art du réseau routier cantonal.

La proposition de la commission est d'accepter cet article tel que présenté.

Le Président. Nous sommes donc saisis d'un amendement de M. le Député Laurent Thévoz qui dit ceci: «Un crédit d'engagement de 2 064 000 francs est ouvert pour les travaux d'assainissement urgents de cinq ouvrages.»

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Peut-être juste en complément à cette proposition d'amendement, j'aimerais dire par rapport à ce qu'a dit M. le Commissaire du gouvernement, nous ne sommes absolument pas opposés à octroyer l'entier du montant qui est prévu dans ce décret mais nous avons le temps – et on l'a dit – la plupart des réalisations sont prévues pour 2010–2011–2012. Dans ce sens-là, rien n'empêche une fois les travaux d'assainissement réalisés d'avoir une «priorisation» par rapport à des axes cantonaux. Et de cela, rien n'est prévu dans le cadre du message! Est-ce que la volonté du gouvernement, c'est de mettre tous les ponts qui traversent les rivières dans ce canton aux normes qui permettent de supporter le passage des 40 tonnes ou est-ce que nous voulons des voies de circulation pour ces 40 tonnes dans le canton et ne pas adapter nécessairement tous les ouvrages? C'est dans ce sens-là que, une fois réponse donnée à cette question, c'est très volontiers que le groupe Alliance centre gauche votera le restant du crédit.

Je vous demande donc de suivre cette proposition.

Le Rapporteur. Nous nous trouvons en face d'un amendement. Malheureusement, c'est vrai que lors de la séance de la Commission des routes et cours d'eau, le groupe Alliance centre gauche n'était pas présent, était donc excusé; c'est tout à fait légitime de ne pas être là.

Malheureusement, au nom de la commission, je ne peux que proposer la version telle qu'elle a été présentée tout à l'heure avec le crédit d'engagement tel qu'il est présenté de 7 567 000 francs.

Le Commissaire. J'ai déjà donné les arguments par rapport à cette proposition d'amendement que je vous propose de refuser.

M. le Député Rey est intervenu pour dire qu'il n'est pas opposé mais qu'il souhaiterait que le canton fasse des priorités. J'ai déjà eu l'occasion de dire les priorités, notamment de citer certains ponts. Pour le reste, je crois qu'il faut être clair. Si nous avons des routes

cantonales, nous devons les entretenir, respectivement donner la possibilité à tout véhicule de circuler sur ces axes. Si on souhaite, bien sûr, que ces axes cantonaux ne soient pas admis pour certains transports, il faut dire clairement – comme je l'ai dit tout à l'heure – qu'il faudra remettre ces routes aux communes. Nous reverrons d'ici une année ou deux, 2009–2010, éventuellement 2011, le nouveau réseau routier. Nous examinerons dans ce cadre-là. Mais, en l'état, ces ouvrages appartiennent à l'Etat, nous devons les remettre en état, respectivement les assainir. Il en va aussi de la sécurité des usagers.

– Au vote, l'amendement Thévoz, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 60 voix contre 32. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Thévoz:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Burgenner (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 32.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

S'est abstenue:

Berset (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 2 à 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRATIONS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 3. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

Ont voté non:

Corminboeuf (BR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 4.*

Projet de décret N° 74**relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2008–2011)¹**

Rapporteur: **Elia Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Lors de la même séance, la commission a étudié le projet N° 74 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit. Ce message fait suite à un rapport sur le postulat Jean Genoud de 2006.

L'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 charge l'Etat de réaliser les travaux d'assainissement jusqu'en 2018. La problématique de la santé des riverains touchés est mentionnée dans les généralités et on nous informe qu'en Suisse 7,5% de la population est affectée par le bruit et que, dans notre canton, il s'agit de 5,5%.

L'ensemble des travaux se chiffre à environ 40 millions, dont 10 à la charge des communes. Ce projet de décret est donc un premier volet d'investissement de 6 millions de francs. La liste par objet pour la période 2008–2011 est annexée au message. Elle tient compte du cadastre du bruit et des critères prioritaires de réalisation. De plus, les subventions fédérales pourraient être perdues si la réalisation des mesures ne peut pas s'effectuer dans les délais.

La commission encourage le Conseil d'Etat dans sa détermination d'assainissement et propose au Grand Conseil d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret avec sa version bis à l'article 2, ceci pour tenir compte aussi de l'évolution de l'indice des prix dans la construction, selon la variante Espace Mittelland.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret sans opposition. Elle vous propose d'entrer en matière sous l'angle financier.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Die CVP hat dieses Dekret eingehend studiert und auch einstimmig gutgeheissen. Wir werden von Seiten «Bundesberns» verpflichtet, diese Massnahmen bezüglich Lärmbekämpfung zu erfüllen. Es betrifft zwar nur 5,5% der Bevölkerung, aber es ist umso wichtiger, als ich auch einer von denen bin. Wir bitten Sie also, dieses Dekret entsprechend zu unterstützen.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Unser modernes Leben bringt Individualverkehr. Individualverkehr bringt Lärm – Lärm für betroffene Anwohner, die unter Umständen durch diesen Lärm krank werden. Auch wenn es «nur» 5% sind, die unter dem Verkehr leiden, wie Kollege Fasel gesagt hat, gehört es sich, dass diese Leute geschützt werden. Mit der Botschaft 74 und dem Dekretsentwurf verlangt der Staatsrat einen Verpflichtungskredit von 6 Mio. Franken, mit welchem die nö-

¹ Message pp. 1560ss.